BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1795

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

848 060 414 RCS Lyon.
PWE CONSULTING.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 119, Boulevard Stalingrad, 69100 Villeurbanne.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE PWE CONSULTING Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros Siège social : 119 Boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE 848 060 414 RCS LYON ET ALLIANCE DES ENERGIES Société par actions simplifiée au capital de 358 080 euros Siège social : 119 Boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE 883 087 694 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LYON du 30 octobre 2024, La société PWE CONSULTING, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 119 Boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 848 060 414 RCS LYON, et la société ALLIANCE DES ENERGIES, société par actions simplifiée au capital de 358 080 euros, dont le siège social est 119 Boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 883 087 694 RCS LYON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PWE CONSULTING par la société ALLIANCE DES ENERGIES. La société PWE CONSULTING ferait apport à la société ALLIANCE DES ENERGIES de la totalité de son actif, soit 2 350 183 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 094 813 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 255 370 euros. La société ALLIANCE DES ENERGIES détenant la totalité des 50 000 actions composant le capital social de la société PWE CONSULTING, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de PWE CONSULTING détenues par ALLIANCE DES ENERGIES un mali de fusion de 2 946 470 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société PWE CONSULTING depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ALLIANCE DES ENERGIES. La fusion sera réalisée le 4 décembre 2024. La société PWE CONSULTING sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LYON au nom des deux sociétés le 31 octobre 2024 pour être

annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..

